

**" A.V.E. "**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 300.000 €

Siège social : 4, Route de Mouy

60290 RANTIGNY

508 517 885 RCS BEAUVAIS

**DELIBERATION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 MARS 2024**

L'An Deux Mil Vingt Quatre,

Le Vingt Neuf Mars à Neuf Heures Trente, au siège social,

Monsieur Alexandre VAN ELSUWE, agissant en sa qualité d'Associé Unique de la Société "A.V.E.", Société à Responsabilité Limitée au capital de 300.000 Euros divisé en Trente Mille (30.000) parts de Dix Euros (10 €) chacune, dont le siège est à RANTIGNY (Oise) 4, Route de Mouy, exerçant les pouvoirs dévolus à la collectivité des Associés dans les Sociétés à Responsabilité Limitée pluripersonnelles,

A délibéré sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Rapport de la Gérance.
- Modification de l'article 4 des statuts suite à la modification de l'adresse du siège social de la Société.
- Formalités - Publicités - Pouvoirs.

A adopté les décisions suivantes :

**PREMIERE DECISION**

L'Associé Unique, suite à la modification du terme de la voie du siège social de « Route » en « Rue », décide de modifier à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2024 le premier alinéa de l'article 4 des statuts qui aura en conséquence la rédaction suivante :

AVE

**"Article 4 - SIEGE SOCIAL**

*Le siège social est fixé à RANTIGNY (Oise) 4 Rue de Mouy."*

Le reste de l'article sans changement.

**DEUXIEME DECISION**

L'Associé Unique confère tous pouvoirs et autorisations nécessaires au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité légale.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

L'ASSOCIE UNIQUE



cm